

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 janvier 2017

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur VIDAL Pierre, Maire.
Convocation en date du 16 janvier 2017

Présents : VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, FELIU
Joseph, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-
Robert, BENAZETH Céline, ROUZES Régine, BOURGEGAIS Bruno,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusés : REMOLA Christophe, ARMENGAUD Pierre, BOUSQUET Noël.

Procurations : REMOLA Christophe a donné pouvoir à MAURETTE Sylviane
ARMENGAUD Pierre a donné pouvoir à ROUZES Régine
BOUSQUET Noël a donné pouvoir à FELIU Joseph

Mme Estelle VILESPY a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Visite du chantier de restauration des ruines de la Chapelle du Rosaire
- Approbation procès-verbal du 1^{er} décembre 2016
- Travaux supplémentaires Chapelle du Rosaire
- Sous-traitance salle polyvalente lot n° 9 et n° 6
- Renouvellement convention de prestation de services pour l'utilisation de la fourrière animale intercommunale de Castelnaudary
- Achat de chaises pour la salle polyvalente

Information au Conseil Municipal

- Equipement sportif de la salle polyvalente
 - Elagage arbres route de Molandier

 - Questions diverses
-

Visite du chantier de restauration des ruines de la Chapelle du Rosaire

La visite de chantier de la restauration des ruines la Chapelle du Rosaire s'est déroulée en présence des entreprises et de l'architecte M. AURIOL qui a présenté les travaux réalisés et les solutions complémentaires préconisées.

Procès-verbal du 1^{er} décembre 2016

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 15

Travaux supplémentaires Chapelle du Rosaire

Suite à la « dévégétalisation » du bâti de la Chapelle l'entreprise Chevrin Geli a constaté que le sommet des murs est très dégradé et instable et que la voute est surchargée par un amas de terre et de racines qui la fragilise.

Suite à ce constat l'architecte et l'ingénieur ont proposé deux solutions complémentaires :

- Un soutènement complémentaire des voutains qui servira ensuite à consolider ou rebâtir la maçonnerie (travaux supplémentaires)
- La réalisation d'une ceinture en béton armé au-dessus de la voute à l'intérieur des murs permettant de renforcer la structure du bâtiment de façon définitive et d'ancrer la toiture provisoire (travaux en lieu et place des plots en béton initialement prévus)

Soutènement :

➤ Devis Tournée du Coq 3 276,00 € H.T. 3 931,20 € T.T.C.

Ceinture béton :

➤ CHEVRIN GELI 3 938,33 € H.T. 4 726,00 € T.T.C.

Estelle Vilespy présente la proposition d'aménagement paysager réalisé par Marjorie ALDON, dessinatrice en architecture mandaté par l'association de sauvegarde du Castelas.

Cette proposition doit être soumise à l'approbation des propriétaires membres de l'association. Cette première ébauche a pour but de présenter un projet d'ensemble (qui sera décliné en plusieurs tranches) afin de rechercher tous types de partenariats et mécènes pour aider l'association à financer cette réalisation.

Pierre Vidal propose au conseil d'approuver les travaux complémentaires.

Vote du Conseil :

Abstention : 2 (Régine Rouzes, Pierre Armengaud)
Contre : 0
Pour : 13

Sous-traitance marché salle polyvalente lot n° 9 et n° 6

Pour le lot n° 6 (électricité) l'entreprise CBB digital titulaire du lot nous a communiqué que le sous-traitant n'était pas venu et donc qu'il annulait le dossier.

L'entreprise ST Groupe titulaire du lot n° 9 du marché de travaux de la salle polyvalente nous propose un sous-traitant pour la réalisation de la chape :

Entreprise LAFARGE BETONS France

Avec un paiement direct de maximum 14 909 €

Vote du Conseil :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

Renouvellement convention de prestation de services pour l'utilisation de la fourrière animale intercommunale de Castelnaudary

La communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois avec laquelle nous avons une convention de prestation de services pour l'utilisation de la fourrière intercommunale nous propose une nouvelle convention afin de préciser la prise en charge des frais de garde et de soins des animaux que nous amenons à cet organisme.

Les principales clauses de cette convention sont :

- La capture et le transport des chiens et chats errants sont à la charge de la commune
- Les animaux errants et dangereux accueillis seront placés sous la responsabilité et la surveillance de la Communauté de communes
- Passé le délai franc légal de garde de 8 jours ouvrés, ces animaux deviennent propriété de la communauté de communes. Cependant les frais de garde et de soins de l'animal restent à la charge de la commune concernée dès sa réception jusqu'à son départ effectif.
- La participation financière est fixée pour 2017 à 0,60 € (identique à 2016) par habitant pour assurer le fonctionnement de la fourrière
- La commune s'acquittera par ailleurs d'un forfait entretien fixé pour 2017 à 2 € (identique à 2016) par jour et par animal conduit au chenil.
- La commune règlera en outre directement au Docteur Vétérinaire mandaté par la communauté de communes l'ensemble des frais vétérinaires occasionnés par l'animal pendant son séjour dans la fourrière.

Je vous demande l'autorisation de signer cette convention.

Stérilisation des chats errants :

Ce service n'étant pas pris en charge par la présente convention, l'association « les vagabonds du lauragais » a été contactée afin d'étudier une solution.

Vote du Conseil :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

Achat de chaises pour la salle polyvalente

Pierre Vidal propose l'achat de chaises et de tréteaux compatibles avec le nouveau sol de la salle polyvalente.

Plusieurs devis ont été demandés :

Achat de 800 chaises « SALSA » M2 assemblables et 100 tréteaux compas :

| | |
|------------------------|---------------|
| Comat & Valco | 16 497 € H.T. |
| Discount Collectivités | 18 000 € H.T. |

Pierre Vidal vous propose de retenir le devis de COMAT & VALCO pour les chaises et de demander un échantillon pour les tréteaux.

vote du Conseil :

| | |
|--------------|----|
| Abstention : | 0 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 15 |

Pour information

Conformément au règlement de la commande publique voté par le conseil municipal lors de la séance du 11 octobre 2017, Pierre Vidal rend compte des différentes commandes effectuées

Equipement sportif salle polyvalente

Deux devis ont été demandés pour les équipements sportifs de la salle polyvalente :

- Volley
- Tennis
- Handball
- Basket ball
- Badminton

L'entreprise CASAL SPORT propose un équipement pour :

| | | | | |
|--------------------|-----------------|---|-------|-----------------|
| | 7 709,05 € H.T. | } | Total | 9 320,75 € H.T. |
| Pose des fourreaux | 1 611,70 € H.T. | | | |

L'entreprise PCV propose un équipement pour :

| | | | | |
|--------------------|-----------------|---|-------|------------------|
| | 9 194,60 € H.T. | } | Total | 12 444,60 € H.T. |
| Pose des fourreaux | 3 250,00 € H.T. | | | |

Nous avons choisi l'entreprise CASAL SPORT

Elagage arbres route de Molandier

Nous avons demandé à l'entreprise ABTEK du Hameau de Labastide Couloumat un devis pour l'élagage des platanes avenue de Garnac.

Ce devis comprend :

- l'élagage de 92 platanes pour 7 360 € H.T. soit 80 € par arbre
- le démontage d'un platane pour 350 € H.T.

total 7 710 € H.T.

Élagage début mars

Dans le montant du devis est inclus la location d'une nacelle. Si la mairie met à disposition la nacelle, le montant de la location sera défalqué.

Le Conseil municipal n'est pas favorable au prêt de la nacelle car cela implique la mobilisation des employés et l'immobilisation de la nacelle pendant plusieurs jours.

Belpech le 24 janvier 2016

Le Maire :

